

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE LE 7 JUILLET 2004

LES GOUVERNEMENTS TOURNENT LE DOS AUX PAUVRES

Partout au Canada, les taux des prestations de bien-être social sont si faibles qu'ils ne peuvent être considérés autrement qu'une forme de punition cruelle, déclare le Conseil national du bien-être social dans le rapport *Revenus de bien-être social, 2003* qu'il vient de rendre public aujourd'hui.

Le Conseil note qu'en 2003, sauf de rares exceptions, les revenus de bien-être social ont diminué partout au Canada en raison des compressions, des gels et de l'inflation. Ils étaient bien inférieurs au seuil de pauvreté dans toutes les provinces et tous les territoires.

« Malgré des années passées à défendre l'idée qu'il faudrait amener les gens à quitter le bien-être social pour entrer sur le marché du travail, les programmes de bien-être social au Canada ne cessent de multiplier les obstacles », affirme le président du Conseil, John Murphy, de Canning en Nouvelle-Écosse. « Les revenus de bien-être social sont si faibles que les gens doivent dépenser toute leur énergie pour survivre chaque jour. Ceci gâche toutes leurs chances de se remettre sur pied. »

Le Conseil s'est montré particulièrement critique à l'égard de la récupération de la Prestation nationale pour enfants, un mécanisme qui permet aux provinces et aux territoires de réduire les montants versés à ce titre aux parents prestataires du bien-être social. Selon l'entente négociée, le gouvernement fédéral a autorisé ces gouvernements à reprendre une partie de la Prestation aux familles à faibles revenus dont les parents reçoivent du bien-être social. Dès le départ, Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick ont choisi de ne pas pratiquer la récupération; plus récemment, la Nouvelle-Écosse, le Québec, le Manitoba, l'Alberta et l'Ontario ont décidé de limiter la récupération.

« Certaines personnes pourraient prétendre que récupérer en partie la Prestation nationale pour enfants dans le cas des parents recevant du bien-être social constitue une incitation au travail. Le Conseil national du bien-être social ne partage absolument pas cet avis. Bien sûr, nous trouvons logique de mettre en place des mesures d'incitation au travail. Mais enlever de l'argent aux prestataires du bien-être social – dont les revenus sont déjà horriblement faibles – n'a absolument aucun sens », ajoute M. Murphy.

En 2003, un parent seul avec un enfant qui recevait du bien-être social à Edmonton a touché seulement 11 897 \$ pour toute l'année – soit 48 p. cent du seuil de pauvreté. Un couple avec deux enfants à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, a survécu avec à peine 16 852 \$ ou 53 p. cent du seuil de pauvreté. Les couples avec deux enfants qui

vivaient dans les plus grands centres ont dû survivre avec des revenus incroyablement faibles de 18 063 \$ à Montréal, de 18 471 \$ à Toronto et de 18 086 \$ à Vancouver.

La situation s'avérait même plus grave pour les personnes seules. Une personne seule handicapée a ainsi touché 6 911 \$ par année, soit 41 p. cent du seuil de pauvreté, à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. Une personne seule apte au travail dans cette ville a reçu seulement 3 383 \$, soit 20 p. cent du seuil de pauvreté, et seulement 6 445 \$ à Vancouver.

« Comment s'attendre à ce que les gens se rendent à des entrevues d'emploi et suivent des programmes de formation quand ils ne peuvent même pas acheter un billet d'autobus ? Comment s'attendre à ce qu'ils consacrent leur énergie à trouver du travail quand ils luttent chaque jour pour se nourrir et se loger avec leurs familles ? », lance M. Murphy.

Il y a un an, en 2002, la Colombie-Britannique a fait en sorte que les personnes seules et les familles recevant du bien-être social ne peuvent plus arrondir leurs maigres prestations au moyen d'un emploi. La province a en effet complètement aboli l'exemption des gains. « Voilà encore un autre exemple des politiques du bien-être social qui sapent les efforts des gens pour retourner sur le marché du travail », dit M. Murphy. « Permettre aux prestataires du bien-être social de conserver une partie de leurs gains est pourtant un bon moyen de les encourager à trouver un emploi rémunéré. »

Le rapport *Revenus de bien-être social* fait connaître les revenus annuels versés dans chaque province et territoire à quatre types de ménages : une personne seule apte au travail; une personne seule handicapée; une famille monoparentale avec un enfant de 2 ans; et une famille biparentale avec deux enfants de 10 et 15 ans. Le Conseil national du bien-être social publie ce genre de données estimatives depuis 1986.

Le Conseil national du bien-être social est un organisme consultatif de citoyens qui conseille le ministre du Développement social du Canada.

Pour obtenir d'autres informations ou une entrevue, veuillez communiquer avec nous :

Conseil national du bien-être social

112, rue Kent, 9^e étage

Place de Ville, Tour B

Ottawa (Ontario) K1A 0J9

Téléphone : (613) 957-2961

Télécopieur : (613) 957-0680

On peut consulter le rapport sur le site web <www.ncwcnbes.net>